

**Drôme-Ardèche :
Un exercice grandeur nature sur l'aménagement hydroélectrique de
Saint-Vallier pour tester le dispositif activable en cas de risque
de panne électrique généralisée**

Les 14 et 15 janvier, CNR testera sur le Rhône, en conditions réelles, le dispositif prévu par la loi pour maximiser la production des ouvrages hydroélectriques en cas de menace sur l'approvisionnement électrique national. Réalisé à la demande de l'Etat, l'essai mobilisera une vingtaine de personnes, et nécessitera de déroger durant 48 heures au débit minimum autorisé dans le Rhône à l'aval du barrage d'Arras-sur-Rhône.



Sécuriser l'approvisionnement électrique national

Après l'hiver 2022, marqué par une faible production d'électricité domestique et la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine, la France a complété son corpus législatif d'un dispositif pour éviter la panne de courant. Afin de maximiser la production des ouvrages hydroélectriques, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, permet aux exploitants comme CNR d'obtenir une dérogation exceptionnelle et temporaire, pour abaisser le niveau du « débit réservé » à l'aval des retenues en-dessous du seuil minimum réglementaire.

Qu'est-ce que le « débit réservé » ?

C'est le débit minimal délivré par CNR dans les « Vieux Rhône » à l'aval de ses barrages, pour préserver la vie aquatique, maintenir les habitats naturels et garantir l'équilibre écologique du fleuve. Depuis le début des années 2000, CNR est tenue de maintenir un débit réservé minimum réglementaire de 56 m³ par seconde à Arras-sur-Rhône. La plupart du débit étant orienté dans le « canal d'aménée » équipé d'une usine où est produite l'électricité.

Un essai strictement encadré, pour valider la faisabilité du dispositif

Pour établir si CNR sera en mesure de déclencher le dispositif d'urgence à Saint Vallier, la préfecture de la Drôme a demandé à effectuer un test en conditions réelles, les 14 et 15 janvier. L'objectif : mesurer les impacts sur les écosystèmes aquatiques naturels, la sécurité des riverains et la sûreté des installations hydrauliques, en collaboration étroite avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). En cas d'essai conclusif, CNR proposera à l'Etat un protocole environnemental consolidé, pour pouvoir activer automatiquement le dispositif en cas de menace avérée sur la sécurité d'approvisionnement électrique.

Le premier jour d'essai, le débit minimal réglementaire de 56 m³ par seconde sera abaissé par paliers successifs, jusqu'à 15 m³ par seconde, avant d'être rétabli le lendemain en fin de journée à son niveau habituel. Sur un tronçon d'environ 5 kilomètres à l'aval d'Arras-sur-Rhône, le débit du fleuve sera visuellement plus bas que les niveaux habituellement observables. Pendant et après l'essai, CNR et l'OFB effectueront différentes mesures de suivi écologique. Ils collaboreront avec les fédérations départementales de pêche pour surveiller les zones dénouées, et effectuer des pêches de sauvegarde si des poissons venaient à rester piégés.

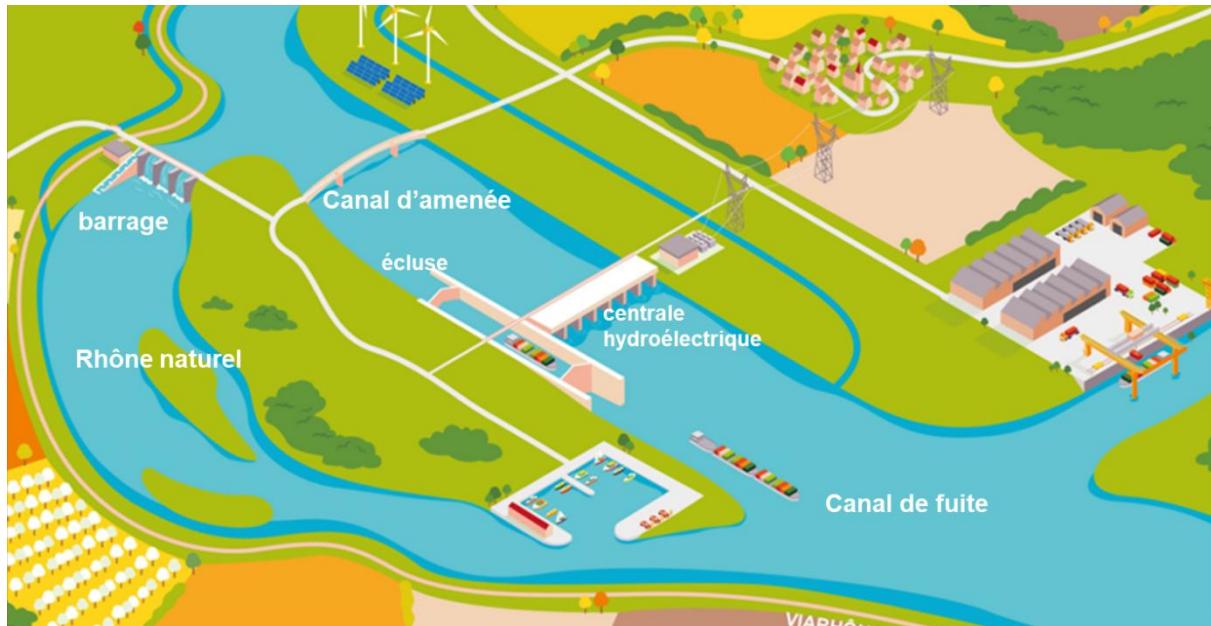


Schéma type d'un aménagement hydroélectrique sur le Rhône

Rappel des messages de prudence aux abords du Rhône :

- L'eau du Rhône peut monter rapidement et recouvrir les îles et bancs de gravier ;
- Respecter la signalisation et les consignes de sécurité aux abords du fleuve.
- Rester sur les berges, ne pas s'aventurer dans le lit du Rhône ;
- Surveiller particulièrement les enfants au bord de l'eau, moins conscients du danger ;
- Dès que l'eau du fleuve monte, rejoindre immédiatement les berges.

Contact presse | cnr-presse@ekno.fr | Romain Jacquet - 06 74 79 10 00

À propos de CNR

Aménageur du fleuve Rhône, référent de la ressource en eau et producteur d'électricité issue de l'eau, du vent et du soleil, CNR s'engage pour la transition écologique des territoires en s'appuyant sur une expertise industrielle renouvelée depuis plus de 90 ans.